



Nettoyage façade

Par ThomasTra87

Bonsoir, j'ai quitté la maison que je louais récemment et le propriétaire veut me faire payer le nettoyage de sa façade alors que rien n'est mentionné en ce qui concerne la façade dans l'état des lieux de sortie (le jour de l'état des lieux de sortie, il a pris le temps de faire le tour du jardin et il n'a rien marqué).

Pourriez-vous me dire dans ce cas précis si mon ancien propriétaire pourrait avoir gain de cause sachant que je refuse de payer ce nettoyage ?

Légalement, savez-vous qui est en charge du nettoyage de la façade entre le locataire et le propriétaire s'il vous plaît ? Si ce nettoyage est à la charge du locataire mais que rien n'est noté dans l'état des lieux de sortie, puis-je avoir gain de cause ?

Je vous remercie par avance.

Tom

Par isernon

bonjour,

si rien n'est mentionné sur l'état des lieux de sortie au sujet de l'état de la façade, c'est qu'elle est en bon état.

votre bailleur ne peut donc pas vous réclamer un nettoyage de façade qui est en bon état.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Dès lors que l'état des lieux ne mentionne rien concernant la façade, le bailleur ne peut pas vous imputer ce nettoyage.

Vous pouvez consulter votre ADIL.

Par ThomasTra87

Bonjour et merci à vous deux pour vos réponses. Je vais consulter mon Adil, merci pour votre conseil @yapadequoi.

Bonne journée

Par GDS

Modération : publicité